



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

tribunaux d'instance

Question écrite n° 7225

Texte de la question

M. Jean-Paul Dupré attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur la situation du tribunal d'instance de Carcassonne. Un poste de juge d'instance sur les deux figurant à l'effectif budgétaire est vacant depuis deux ans. Cette situation, qui est une conséquence directe de la politique de démantèlement des services publics menée entre 2002 et 2012, devient de plus en plus intolérable d'autant qu'elle met les magistrats du tribunal de grande instance dans l'obligation d'apporter leur concours de manière ponctuelle au tribunal d'instance, alors qu'eux-mêmes ont une charge de travail de plus en plus lourde. Il faut savoir en outre que trois postes de fonctionnaires sur les neuf figurant à l'effectif budgétaire sont vacants ou non pourvus du fait d'une longue maladie. Il est donc absolument nécessaire de pourvoir dans les plus brefs délais le poste vacant du juge d'instance et les postes vacants de fonctionnaires. Il lui demande de bien vouloir prendre les dispositions qui s'imposent.

Texte de la réponse

Concernant les effectifs de magistrats, la circulaire de localisation 2012 prévoit 11 magistrats au siège du tribunal de grande instance de Carcassonne dont un vice-président et un juge chargés du tribunal d'instance. A ce jour, seul le poste de vice-président chargé du tribunal d'instance de Carcassonne est pourvu. Le poste de juge d'instance est donc vacant. Le tribunal de grande instance de Carcassonne compte cependant un vice-président en surnombre. Compte tenu de ce surnombre le président du tribunal de grande instance a la faculté de déléguer à l'instance l'un des magistrats du ressort de son tribunal en attendant que le poste de juge d'instance soit pourvu. Les services de la Chancellerie s'attacheront lors du prochain projet de mouvement à mettre les effectifs des magistrats des tribunaux d'instance et de grande instance de Carcassonne en conformité avec la circulaire de localisation des emplois. Concernant les effectifs de fonctionnaires, dans le cadre de la localisation des emplois au titre de l'année 2012 et au regard de la charge de travail du tribunal de grande instance de Carcassonne, le nombre de fonctionnaires a été fixé à 9 : 3 greffiers, 5 adjoints administratifs et 1 greffier en chef. L'effectif réel de cette juridiction est de 8 fonctionnaires : 2 greffiers en chef, 2 greffiers et 4 adjoints administratifs. Le tribunal d'instance de Carcassonne compte donc 1 vacance de poste de greffier, 1 vacance de poste d'adjoint administratif et 1 surnombre de greffier en chef. Les deux postes vacants sont publiés aux commissions administratives paritaires compétentes de fin d'année 2012. Ils seront pourvus dès que possible.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Dupré](#)

Circonscription : Aude (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7225

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : Justice

Ministère attributaire : Justice

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 octobre 2012](#), page 5684

Réponse publiée au JO le : [25 décembre 2012](#), page 7926